

L'Italianisme ou le système de l'unité et de la liberté de l'Italie.

On a désigné sous le nom d'*italianisme* le système qui a pour fin la prétendue *liberté* de l'Italie par l'établissement de son *unité* nationale. Ce sont les sectaires, particulièrement les *carbonari* et les membres de la *Jeune Italie*, qui ont ourdi cette trame ; mais un grand nombre de catholiques libéraux y ont donné la main.

Quelques explications sont nécessaires.

Dans le sens libéral, nous l'avons dit, la *liberté* consiste dans l'*oppression de l'Eglise*. La *liberté de l'Italie*, dans la langue libérale, c'est la *suppression du domaine temporel du Saint-Siège* et l'*oppression de l'Eglise romaine dans la personne de son chef*.

Pour entendre la trame ourdie en ce siècle contre le pouvoir temporel du Pontife romain, sous le nom de *liberté de l'Italie*, il faut se rappeler un peu les conditions générales de l'Italie dans les siècles passés.

Les empereurs d'Allemagne, durant tout le moyen âge, furent suzerains de la Haute-Italie, comme d'une partie intégrante de ce que l'on appelait alors le Saint-Empire. Les traités de 1815 donnèrent à l'empereur d'Autriche la souveraineté de la Vénétie et de la Lombardie et lui accordèrent un haut protectorat sur quelques autres territoires ou villes.

Voici le complot qui fut ourdi par les sectes maçonniques pour supprimer les Etats de l'Eglise.

Toute l'Italie sera réunie en un seul Etat, d'abord sous le gouvernement du roi de Piémont, plus tard sous le régime républicain. Pour faire goûter aux Italiens cette unité de l'Italie, on leur représentera que leur pays, autrefois maître de la terre, est devenu la proie de tous les autres peuples, grec, normand, français, espagnol, allemand parce qu'il s'est partagé en un grand nombre d'Etats indépendants. On leur montrera que, puisque la division de l'Italie est la cause de son asservissement aux étrangers, le remède se trouve dans son unité. On surexcitera surtout le sentiment national contre la domination des Autrichiens, qui ont recueilli l'héritage de tous les anciens oppresseurs. Le Piémont, dont les Etats confinent aux provinces autrichiennes, se

mettra à la tête de ce soulèvement contre les étrangers et travaillera, de concert avec tous les Italiens qui se laisseront entraîner dans ce mouvement, à l'édifice de l'unité italienne, soi-disant pour assurer *la liberté de l'Italie*, en réalité pour établir sa domination sur toute l'Italie, et par là supprimer le pouvoir temporel du Pape, seul point de mire de la révolution et du monde maçonnique.

Nous n'avons pas à raconter l'exécution de ce complot infernal : la guerre de 1859, l'assassinat des zouaves de Lamoricière à Castelfidardo, la brèche de la Porte-Pie ; les violences et l'hypocrisie de Cavour et de Victor-Emmanuel, les complicités de Napoléon III, les applaudissements de tous les sectaires du monde entier, la magnanime résistance de Pie IX, l'émotion croissante des catholiques de tout l'univers durant cette longue agonie de son père vénéré. De tous les attentats de la révolution, il n'en est point qui ait remué aussi profondément l'univers et préoccupé aussi ardemment les grands, et les petits, pendant onze ans, les uns battant des mains devant les attentats de la révolution, les autres résistant et protestant.

En France, en Allemagne, et dans la plupart des pays, les catholiques atteints de libéralisme furent à peu près unanimes à réprouver, comme les purs catholiques, le vol sacrilège des Etats de l'Eglise. Mais, en Italie, ce fut le contraire. Dès qu'un catholique devenait libéral, à quelque degré que ce fût, il s'engouait pour ce qu'on était convenu d'appeler *la liberté de l'Italie*, et, par une conséquence à peu près constante, pour *l'unité de l'Italie*, dont l'établissement entraînait la destruction ou au moins la diminution du principat civil du Pape. Dans le reste de l'univers, les catholiques libéraux s'unissaient presque universellement, *sur la question romaine*, avec les catholiques sans épithète ; en Italie, au contraire, ils faisaient cause commune avec la révolution. Aussi cette complicité de certains catholiques italiens avec les patrons de *l'Italie libre et une*, formant un seul Etat et excluant le Pape-roi, peut-elle être appelée proprement *la forme italienne du catholicisme libéral*.

Aujourd'hui, l'attentat est consommé depuis vingt-huit ans. La révolution croit qu'elle a pour jamais arraché au front du Pape son diadème royal. Mais les catholiques de l'univers entier continuent de prier pour Pierre captif d'Hérode. Il y a au fond de tous les cœurs qui ont l'amour de l'Eglise et sont sincèrement attachés à ses directions une invincible espérance dans la restauration du pouvoir temporel de la Papauté. Quand ? Comment ? C'est le secret de Dieu. Mais le retour à des temps meilleurs ne saurait être douteux.

Nous venons de dire : *dans les cœurs qui ont l'amour de l'Eglise et sont sincèrement attachés à ses directions, c'est-à-dire dans les catholiques sans restriction.* En Italie, quelques-uns se lassent d'attendre ; ils n'ont plus la générosité de traiter les spoliateurs comme des bandits et des excommuniés. Au contraire, ils se rapprochent d'eux, lient avec eux des relations d'affaires, contractent avec eux des amitiés et des mariages, ambitionnent pour eux et pour leurs enfants les emplois du gouvernement usurpateur. Nul en Italie ne se laisse envahir par la lèpre libérale, sans devenir tiède pour le principat civil du Pontife romain et sans accepter et prêcher des conciliations et des réconciliations avec la révolution victorieuse.

En dehors de l'Italie, les catholiques libéraux n'ont plus leur ancienne répugnance pour l'unité italienne. Gens de petite foi sur qui le succès fait plus d'impression que la justice, incapables de soutenir le poids d'une longue attente, ils ne croient pas qu'un ordre de choses établi depuis trente ans puisse être changé. " Sans doute, disent-ils, la suppression du pouvoir temporel du Pape est regrettable à certains points de vue ; mais il faut en prendre son parti, puisque Dieu la veut. Saint Pierre n'avait pas de capitale ; cependant il a fondé l'Eglise. Les papes des quatre premiers siècles n'étaient pas souverains ; ils sont toutefois presque tous inscrits dans le catalogue des saints. Ce qui a existé peut exister encore. Les papes ont gouverné l'Eglise sans avoir d'Etat à gouverner ; ils peuvent demeurer papes en cessant d'être princes. Que sert de bouder contre l'unité de l'Italie ? Il faut s'en accommoder, puisque les rois et les peuples la veulent."

Voilà le langage que nous entendons tenir de toutes parts à tous ceux qui n'ont pas la plénitude de l'esprit catholique. Les seuls catholiques préservés de la contagion libérale gardent au fond de leur cœur la ferme espérance dans la restauration du pouvoir temporel de l'évêque de Rome. Tous ceux qui acceptent une partie des doctrines et des aspirations de la révolution se résignent à la spoliation et cessent de prier pour la réparation de la grande iniquité. C'est pourquoi, si l'on ne peut pas accuser les catholiques libéraux du monde entier d'avoir été les complices de l'usurpation piémontaise, on peut, à l'heure présente, leur reprocher de désertier la cause de la justice et de contribuer au maintien de l'iniquité.

O Dieu, défenseur de l'Eglise et de ses droits, regardez la superbe de vos ennemis, voyez la multitude de leurs fauteurs et de leurs adhérents et vengez votre cause. Vous avez vu les larmes de vos enfants du monde entier lors de la consommation des at-

tentats sacrilèges ; vous avez compté les jours de la captivité de vos deux grands serviteurs, Pie IX et Léon XIII ; vous connaissez les prières qui vous sont adressées par les cœurs les plus purs et les plus généreux ; souvenez-vous de vos miséricordes, faites éclater votre puissance, rompez les liens de votre vicaire captif et rendez-lui l'autorité débonnaire dont vous l'avez investi pour le gouvernement de votre Eglise,

DOM BENOIT.

LE PAPE ET L'EMPEREUR

1804-1814

L'article suivant est dû à la plume de M. Henri Welschinger, l'un des hommes qui connaissent le mieux l'époque napoléonienne, et s'appuie sur les documents les plus récemment publiés. Il est d'une lecture extrêmement intéressante. Nous l'empruntons à la *Quinzaine* du 16 mars 1898.

Les lettres inédites de Napoléon qu'un archiviste érudit, M. Léon Lecestre, a extraites des cartons des Archives nationales, où les avait longtemps retenues une surveillance jalouse dont j'ai connu moi-même autrefois la rigueur et l'étroitesse, viennent enfin compléter le portrait de l'Empereur. Ce qui manquait, dans la Correspondance officielle parue de 1856 à 1869, pour la politique intérieure, la presse, le théâtre, les rapports entre l'Empire et le Saint-Siège, les relations intimes de Napoléon et sa famille, ces lettres le donnent aujourd'hui et très amplement. Je veux, en les utilisant ainsi que les anciennes lettres, en puisant également dans celles que le regretté comte d'Haussonville a fait connaître par son bel ouvrage sur *l'Eglise romaine et le premier Empire*, n'étudier ici qu'une seule question, renouvelée d'ailleurs par l'utile et intéressante publication de M. Lecestre : la politique personnelle de l'Empereur à l'égard du Pape et de l'Eglise.

Malgré la douloureuse surprise causée à Rome par l'apparition inattendue des Articles organiques, le Concordat avait donné à la Papauté une très grande satisfaction, parce que ce traité de paix semblait une véritable conquête sur l'esprit d'intolérance et d'athéisme qui avait trop longtemps prédominé en France. Dans son allocution au Consistoire, le 21 mai 1802, Pie VII, tout en exprimant l'espoir que les Articles organiques subiraient sur sa demande, d'importantes modifications, félicitait le Premier Consul d'avoir conçu et réalisé dans son pays le rétablissement de la religion catholique. Il disait que cette œuvre lui assurerait une célébrité incomparable dans la postérité ; il remerciait Dieu d'avoir inspiré à un homme illustre un dessein aussi louable auquel

l'Eglise et la France devaient leur repos et leur prospérité. L'immense pouvoir qu'assura tout à coup à Bonaparte son avènement à l'Empire fit croire au Pape que le nouvel Empereur pourrait, par une grâce vraiment providentielle, assurer au Saint-Siège et à l'Eglise une influence et une situation encore meilleures. Dans sa lettre de félicitations à Napoléon 1er, en date du 4 juin 1804, Pie VII lui faisait connaître les sentiments de joie réelle qu'il avait éprouvés à la nouvelle de son avènement. La mission du Souverain Pontife était de conserver et de faire resplendir partout la religion catholique. Celle de l'Empereur—il l'avait déjà prouvé par le Concordat,—était de la protéger dans sa patrie. Le Pape se plaisait à espérer que, grâce à ce monarque, la religion recevrait de nouveaux accroissements, les dernières difficultés disparaîtraient, la tranquillité publique et la paix universelle seraient définitivement assurées.

Napoléon avait paru justifier ces espérances en disant lui-même au cardinal Caprara le 9 mai 1804 : " Toutes les autorités constituées me font sentir combien il serait glorieux que mon sacre et mon couronnement fussent faits par les mains du Pape, et quel bien il en résulterait en même temps pour la religion." Cette démarche causa d'abord plus d'inquiétude que de satisfaction à Rome. Elle souleva les discussions et les négociations les plus ardues. Le 8 juillet, le cardinal Caprara, insistant sur le voyage du Pape à Paris, mandait au cardinal Consalvi, secrétaire d'Etat : " Le couronnement du nouvel Empereur à faire à Paris par les mains du Pape est une idée appartenant uniquement à l'Empereur même, qui a déclaré vouloir être sacré de la manière la plus éclatante, par conséquent par les mains mêmes du chef visible de l'Eglise et de cette religion qu'il a rétablie dans tout l'Empire français." Le cardinal-légat faisait habilement valoir le triomphe remporté par Napoléon sur l'opposition des protestants et des philosophes à cet acte solennel, et son désir de confirmer ainsi " l'idée que les catholiques devaient avoir de son plus tendre attachement à leur religion et à ses cérémonies extérieures ". L'Empereur avait, de son côté, en plein Conseil d'Etat, exposé les avantages de la présence du Pape en France, l'effet qu'elle produirait sur les populations, son retentissement dans le monde entier, et la force qu'elle apporterait au nouvel ordre de choses. D'ailleurs, M. de Talleyrand, lui-même, avait assuré officiellement le cardinal-légat que l'objet du voyage du Pape serait évidemment utile à la religion, avantageux à l'Eglise, à la France et à l'Europe. Il avait complaisamment rappelé les titres de Napoléon à la reconnaissance de l'Eglise : les temples rouverts, les autels relevés, le culte rétabli, le saint ministère réorganisé, les chapitres dotés, les séminaires fondés, la possession des Etats pontificaux assurée au Saint-Siège et d'autres bienfaits. Le ministre des Relations extérieures affirmait encore, pour dissiper d'autres inquiétudes, que l'Empereur, en jurant publiquement qu'il maintiendrait les lois du Concordat, entendait faire allusion au Concordat seul, car les Articles organiques n'étaient qu'un mode d'exécution, " mode susceptible de changement et d'amélioration ". Talleyrand faisait luire en outre aux yeux éblouis du légat d'autres espérances : " Ce voyage, disait-il, n'aura pas simplement pour

objet le couronnement de S. M. Les grands intérêts de l'Eglise en formeront la partie principale. Ils seront agités dans les conseils mutuels de S. M. et du Souverain Pontife... Sa Sainteté a déjà fait des représentations sur quelques dispositions des Articles organiques. S'il en existe de nouvelles à faire, ou si Elle juge convenable d'insister sur celles qui ont été déjà faites, S. M. proteste qu'elle les entendra avec ces sentiments d'impartialité et de déférence qui la caractérisent. Elle les discutera elle-même à Paris avec Sa Sainteté, et fera, pour la satisfaire, tout ce qui sera compatible avec sa position, le bien de l'Etat et ses devoirs... Toutes les affaires ecclésiastiques et temporelles quelconques, sur lesquelles Sa Sainteté aurait quelques demandes de représentations à faire, seront traitées directement à Paris, suivant que les circonstances paraîtront l'exiger." Bernier, évêque d'Orléans, donnait les mêmes assurances et le cardinal Fesch, ambassadeur auprès de Pie VII, insistait, lui aussi, sur les avantages que la religion catholique et l'Empire Français retireraient d'une pareille démarche, car Napoléon, qui héritait de l'ancienne monarchie " le titre de fils aîné de l'Eglise ", ne voulait accepter cet auguste titre et subir ses exigences, qu'après avoir reçu l'onction du Père commun des fidèles.

A ces demandes et à ces promesses formelles, Pie VII fit répondre qu'il avait confiance dans l'Empereur et qu'il comptait remporter de son voyage des avantages certains pour la religion catholique, l'Eglise et la dignité pontificale. Le Pape se rendait enfin, après des hésitations bien légitimes, au désir de Napoléon et se décidait à partir pour la France. On sait que le Sacre eut lieu le 2 décembre et avec quelle magnificence. On sait aussi que Pie VII fut singulièrement froissé par l'acte hardi de Napoléon qui, au moment précis, sans crainte de violer les prérogatives papales, saisit vivement la couronne et se la mit lui-même sur la tête. L'Empereur voulait montrer par là que la couronne ramassée sur les champs de bataille et consacrée par l'assentiment de la nation, ne devait passer que par ses seules mains. C'était méconnaître le droit qu'avait Pie VII de lui poser la couronne sur le front, comme les Papes l'avaient fait pour ses prédécesseurs. C'était l'indication péremptoire d'une politique personnelle qui n'entendait point être vassale de l'Eglise, ni obéir à toutes ses lois.

En vain, dans ses entretiens intimes avec l'Empereur, Pie VII essaya-t-il d'amener Napoléon à tenir les promesses faites en son nom par Caprara, Bernier, Fesch et Talleyrand. En vain exprima-t-il ses regrets de voir une partie du domaine papal retenue par l'empire français et par la République italienne. Sans avoir d'autres vœux que les intérêts et le bien de la religion, il demandait loyalement à Napoléon de réparer les dommages faits au Saint-Siège et de lui rendre enfin ses antiques possessions. L'Empereur répondit qu'il aurait bien voulu, par considération pour Pie VII, accroître les avantages de sa situation personnelle et qu'il aurait vivement souhaité que Dieu en fit naître l'occasion. Mais il ne pouvait malheureusement pas tirer cette conséquence des événements et des faits. Engagé par son serment et par les lois de l'Etat, il di-sait ne pouvoir rien retrancher à un Empire qui était le fruit de dix années de luttés et d'efforts pro-

digieux. En attendant qu'il lui fût possible d'étendre et de consolider le domaine du Saint-Siège, il promettait à Pie VII de mettre sa gloire à être l'un des plus sincères défenseurs des nations chrétiennes. En dehors de ces vagues assurances, le Pape n'obtint rien. L'apaisement entre lui et l'Empereur ne devait d'ailleurs pas durer.

L'inutile mise en vigueur du Code Napoléon dans le royaume d'Italie, les difficultés soulevées par la question de la rupture du mariage religieux du prince Jérôme Bonaparte avec Mlle Patterson donnèrent naissance au conflit qui allait aboutir en cinq ans à une véritable catastrophe. Pie VII protesta contre l'application du Concordat qui en Italie n'avait pas sa raison d'être, la religion catholique y étant la religion de droit et de fait. Napoléon répondit évasivement qu'il n'avait d'autre but que d'être favorable au clergé italien. Quant à la nullité du mariage entre Jérôme Bonaparte et Mlle Patterson, le Pape affirma qu'il n'avait découvert aucun motif valable de nullité et qu'il ne pouvait se rendre coupable d'un abus abominable dont il aurait à répondre devant le tribunal de Dieu. L'irritation de Napoléon fut grande. Il accusa le Pape de prendre ainsi la défense des protestants, alors qu'il savait bien que l'Eglise catholique n'avait jamais contesté la validité des mariages mixtes. Mais il saisit ce prétexte de mécontentement pour l'emparer d'Ancône qui devait assurer les derrières de son armée d'Italie, au moment où il se tournait contre la nouvelle coalition. Cet affront inattendu affligea Pie VII qui écrivit aussitôt à l'Empereur : " Depuis notre retour de Paris, Nous n'avons éprouvé qu'amertumes et déplaisirs, tandis qu'au contraire la connaissance personnelle que Nous avons faite de V. M. et notre conduite invariable à son égard semblaient devoir Nous promettre un tout autre traitement." Aussi le Pape réclamait-il l'évacuation immédiate d'Ancône sous peine de cesser tous rapports avec le cardinal Fesch, l'ambassadeur impérial au Vatican.

Mais enivré par la prodigieuse victoire d'Austerlitz et arrivé à l'apogée de sa gloire, Napoléon répondit audacieusement le 7 janvier 1806 que l'occupation d'Ancône avait eu pour cause la mauvaise organisation militaire du Saint-Siège. Quant aux griefs du Pape, il ne les admettait pas. C'était au contraire à lui à se plaindre, à lui qui, depuis le retour de Pie VII à Rome, n'avait éprouvé que des refus de sa part, sans compter l'étonnement de de le voir permettre au protestantisme de relever la tête en France. . . L'Empereur écrivait en même temps au cardinal Fesch qu'il allait le remplacer à Rome par un protestant. Dévoilant alors son véritable caractère, il traitait les gens de la Curie romaine " d'imbéciles " et se faisait fort de réduire le Pape à n'être plus que l'évêque de Rome. " Pour le Pape, disait-il, je suis Charlemagne, parce que, comme Charlemagne, je réunis la couronne de France à celle des Lombards et que mon empire confine avec l'Orient." Cette fois le discours était clair, mais Pie VII ne s'en effraya pas. Il repoussa noblement les accusations dirigées contre sa franchise et contre celle de ses conseillers. Il insista de nouveau sur l'évacuation d'Ancône, émit l'espérance que l'Empereur lui rendrait en outre les trois Légations et réclama le remboursement des sommes avancées par le Saint-Siège aux troupes françaises.

Sans écouter une seule de ces demandes, Napoléon osa offrir un singulier marché au Pape. Tandis que lui gouvernerait le monde avec son sceptre et son épée, Pie VII le gouvernerait avec la tiare, mais en servant les intérêts napoléoniens. "Toute l'Italie, lui écrivait l'Empereur, le 22 février 1806, sera soumise à ma loi. Je ne toucherai en rien à l'indépendance de Votre Sainteté, mais nos conditions doivent être que Votre Sainteté aura pour moi dans le temporel les mêmes égards que je lui porte pour le spirituel... Tous mes ennemis doivent être les siens." En conséquence, il exigeait l'éloignement immédiat des Anglais, des Russes, des Suédois et des Sardes qui se trouvaient encore dans les Etats pontificaux. Pie VII répondit le 21 mars qu'il lui était impossible de chasser les étrangers dont la présence chez lui offusquait l'Empereur, car lui, ministre de la concorde et de la paix, ne pouvait se mettre en hostilité notoire contre des personnes qui ne le menaçaient pas. A celui qui osait se proclamer "l'Empereur de Rome", Pie VII déclarait formellement que le Pape ne reconnaissait et n'avait jamais reconqu chez lui "aucune puissance qui lui fût supérieure". Il n'y avait pas d'empereur de Rome. Il y avait bien "un empereur des Romains", mais c'était un titre électif, purement honorifique, et qui ne pouvait être porté par deux monarques à la fois. Pie VII repoussait ensuite, et très courageusement, la thèse par laquelle il devait avoir pour Napoléon les mêmes égards dans le temporel que Napoléon aurait pour lui dans le spirituel. "Les objets spirituels, disait-il, n'admettent pas de simples égards. Ils relèvent du droit divin. Ils sont d'une essence supérieure et transcendante qui ne supporte aucune comparaison avec les objets temporels." Il ne voulait donc supporter aucune identité, aucune égalité entre lui et Napoléon. Il savait bien ce qui pouvait l'atteindre en répondant avec une telle franchise, "mais il était prêt à souffrir toute calamité comme venant de Dieu même..." Si Napoléon n'avait pas été égaré par un orgueil sans pareil, il aurait dû être touché par une aussi noble, une aussi juste résistance. Mais non, il s'indigna, il s'irrita. Il finit par déclarer qu'il ferait dorénavant traiter toutes les affaires de Rome par ses subordonnés.

Sur son ordre, Talleyrand réclama le renvoi des ministres étrangers qui se trouvaient à Rome et qui étaient hostiles à la France. Le cardinal Caprara opposa un véritable *non possumus*, car le Pape ne pouvait cesser d'être le Père commun des fidèles. Aux menaces qui visaient le temporel, il déclara qu'elles ne le feraient jamais renoncer à ses droits. Puis, prenant l'offensive, il reproduisit les plaintes de Sa Sainteté contre les articles organiques, la publication du Code Napoléon en Italie et les mesures arbitraires appliquées aux établissements ecclésiastiques. Exaspéré et oubliant toutes ses promesses, Napoléon rappela le Cardinal Fesch et fit occuper Civita-Vecchia. En vain, Consalvi, croyant désarmer sa colère, donna-t-il sa démission de secrétaire d'Etat. Napoléon ne se déclara pas satisfait, et voulant intimider ceux qu'il appelait des rebelles, frappa indistinctement les prêtres italiens et les prêtres français qui approuvaient la conduite du Souverain Pontife. Il en peupla ses prisons. Poussant l'orgueil au-delà de toutes les limites, il faisait enseigner alors le fameux caté-

-chisme impérial où l'on disait que ceux qui manqueraient à leur devoir envers lui se rendraient "dignes de la damnation éternelle!..." Redoublant de violences envers le Saint-Père, il confisqua les principautés de Bénévent et de Ponte-Corvo pour les donner, l'une à Talleyrand, l'autre à Bernadotte, c'est-à-dire à deux traîtres... Le cardinal Casani, qui avait remplacé Consalvi, protesta officiellement. Pour toute réponse, Napoléon fit entendre que Charles Quint, prince très chrétien, s'était emparé de Rome et de tout l'Etat romain. Puis, le 3 juillet 1806, il menaça le Pape de lui prendre tous ses Etats, s'il ne faisait cause commune avec lui contre les Anglais. Pie VII ne s'intimida pas. Il maintint ses droits, en souhaitant que l'Empereur ne préférât pas devant la postérité le titre de persécuteur à celui de bienfaiteur de l'Eglise.

Après le traité de Tilsit, et se croyant alors le maître du monde, Napoléon voulut en finir avec cette Rome papale qui, seule dans le silence et l'abaissement de tous, osait lui résister. Ayant nommé plusieurs évêques à des sièges vacants en Italie, il réclama de Pie VII l'institution canonique. Le Pape répondit que l'institution n'aurait lieu que lorsque les violations de son territoire auraient cessé. Ce refus fit éclater l'orage qui grondait depuis deux ans. Le 22 juillet 1807, l'Empereur fit sommer le Pape par le prince Eugène d'envoyer ses pleins pouvoirs au cardinal-légat et de finir au plus tôt le différend. Il se répandit ensuite en menaces et en outrages d'une violence inouïe. Si le Pape osait faire appel à la chrétienté, lui, Napoléon, le considérerait comme l'Antechrist et il interdirait à ses peuples toute communication avec Rome. Il saurait bien réunir les Eglises catholiques des différents pays dans un Concile universel, afin de mettre ses peuples à l'abri des prétentions romaines. Sa couronne, il ne la tenait que de Dieu et il n'était responsable que devant lui. Pie VII protesta contre des menaces qu'on n'avait jamais osé faire à aucun de ses prédécesseurs, mais dans son inépuisable bonté et avec une générosité vraiment admirable, il voulut bien encore admettre une dernière négociation pour apaiser tous les différends. Il offrit même, puisqu'il avait été question d'un voyage de Napoléon en Italie, le palais du Vatican pour y recevoir l'Empereur et sa suite, puis il envoya à Paris le Cardinal de Bayanne avec les pouvoirs les plus étendus.

Napoléon n'accepta aucun compromis. Croyant venir à bout d'une résistance morale qui l'humiliait, il donna ordre à ses troupes de s'emparer du duché d'Urbino, de Macerata, de Fermo, de Spolète. Il dit que le souverain temporel de Rome "devait marcher dans le système de la France". Il accusa la Papauté d'avoir amené plus d'une fois des guerres en Europe et d'avoir montré en diverses circonstances de l'injustice et de la mauvaise foi. Il affirma que les donations de Charlemagne renfermaient "la condition tacite" pour les Papes "de faire cause commune avec lui et ses successeurs". Il déclara que l'Eglise gallicane, usant de ses privilèges, jouissait de la paix la plus profonde, et que, si des affaires religieuses nécessitaient jamais l'intervention de Rome, il en appellerait à un Concile général, seul organe de l'Eglise infaillible et arbitre souverain de toutes les contestations ecclésiastiques. Indigné de cette attitude et offensé par l'envahissement de ses

provinces, Pie VII ne voulut plus entendre parler de négociations. Il suspendit les pouvoirs confiés par lui au cardinal de Bayanne et l'invita à se tenir prêt à quitter la France. Il refusait nettement d'être le vassal de l'Empereur, de renoncer à ses droits sur le domaine pontifical, et de se mettre sans raison en état d'hostilité contre l'Angleterre. Alors Napoléon, lassé de ce qu'il appelait les "impertinences" de la cour de Rome, donna au prince Eugène et au roi de Naples l'ordre d'entrer dans la Ville Eternelle, d'y faire arrêter les agents de Ferdinand IV ainsi que le consul et les individus anglais qui se trouvaient à Rome et de réprimer avec de la mitraille le moindre soulèvement. Le 2 février 1808, l'occupation fatale eut lieu ; le château Saint-Ange fut pris sans coup-férir et l'artillerie française braquée sur le paisible Quirinal, au moment où le Saint-Père célébrait la fête de la Chandeleur et bénissait les cierges destinés, suivant l'usage, à être offerts par lui à tous les souverains.

* * *

Menacé dans ses biens, dans son palais et même dans sa personne, Pie VII remet alors sa cause aux mains de Dieu, car si les hommes l'abandonnent, il ne peut céder à des exigences inadmissibles sous peine de faillir à sa conscience et à ses devoirs. Tandis que les autres tremblent, lui seul n'éprouve aucune crainte. Il proteste solennellement contre l'usurpation de ses domaines et l'outrage fait à ses prérogatives sacrées. Napoléon répond par le rappel de son ministre Alquier qu'il trouve trop complaisant : "Il devait, dit-il, remettre une note qu'il n'a point remise et, dans son audience chez le Pape, il a parlé de lui et fait ses affaires plutôt que les miennes. Cette fatuité, toute ridicule qu'elle est, est un crime de la part d'un ambassadeur." Puis il donne ordre au général Miollis de faire arrêter et conduire de force à Naples les cardinaux napolitains, de prendre les troupes papales sous ses ordres, de s'emparer du service des Postes et d'empêcher qu'aucun imprimé ou mauvaise lettre ne puisse être expédié pour l'étranger, de partager les Etats du Pape en deux gouvernements, le premier sous ses ordres, le second sous ceux du général-Lemarois, en centralisant les revenus des provinces sous leur double commandement pour subvenir aux besoins des troupes, puis à ceux de Pie VII. Sur ces entrefaites, son frère Lucien a le malheur de prendre parti pour les officiers romains et de se montrer en apparence plus romain que le Pape. Napoléon enjoint aussitôt à Joseph, le 11 mars 1808, de le faire sortir de Rome ou de le faire enlever. Il qualifie sa conduite de scandaleuse. Il supposait à Lucien de l'esprit et il voit que ce n'est qu'un sot. "Je ne souffrirai pas, déclare-t-il, qu'un Français et un de mes frères soit le premier à conspirer et à agir contre moi avec la prétraille !"

Le 16 mars, il renouvelle au prince Eugène ses injonctions contre les cardinaux napolitains. Il l'invite, à propos des troupes papales, à leur faire dire "que les soldats ne doivent pas plus prendre l'ordre des prêtres que des femmes ; que des soldats seuls doivent commander à des soldats ; qu'ils ne rentreront plus sous les ordres des prêtres et qu'il leur donnera des chefs dignes par

leu
rag
là.
A c
lève
le
sen
" Q
Seig
mèn
pers
mèn
léon
man
sair
trait
prê
d'Ita
C
dans
pouv
tions
le pa
à cer
l'échi
telle
Gabri
Pacca
que r
viol
me au
cardin
l'invit
à ce q
les ma
plus ri
du car
lui con
" de p
Et
pagné
1809, à
donati
plaisan
David,
la relig
tempor
Grégoir
17 mai,
tranqui
concilie
Charlen
aux évê

leur bravoure de les commander. . . Parlant ensuite de l'entourage du Pape, il disait : " Il n'y a rien de bête comme ces gens-là . . . il faut en finir avec ces bêtes ! " Pie VII ne se décourage point. A ces injures, à ces violences il oppose fermement son droit et il lève les mains vers le Ciel pour implorer son appui. Dans le Consistoire du 16 mars il exhorte Napoléon à revenir aux sentiments qui ont signalé si heureusement le début de son règne : " Qu'il se souvienne, dit-il avec une majesté prophétique, que le Seigneur Dieu est un roi bien au-dessus de tous les rois et de lui-même, tout puissant qu'il puisse être ; qu'il ne fait acception de personne et que ceux-là qui commandent aux autres seront eux-mêmes jugés un jour par lui avec une extrême sévérité ! " Napoléon cherche à se venger de cet avertissement solennel et réprimande le général Miollis d'avoir fait tirer le canon à l'anniversaire de la naissance du Pape. Il l'invite à lui rendre mauvais traitement pour mauvais traitement. Un vieillard et quelques prêtres, voilà ce qui troublait alors l'Empereur des Français, roi d'Italie !

Ce n'est pas tout. Napoléon somme bientôt Pie VII d'entrer dans la Confédération italienne, sous peine d'être dépouillé de son pouvoir temporel. Le Pape refuse toujours d'obéir à ces sommations et à ces menaces. Le 7 avril, Napoléon fait forcer et envahir le palais papal. Pie VII proteste avec une énergie qui fait peur à certains cardinaux et au corps diplomatique, habitué à courber l'échine devant le despote. Napoléon s'étonne. Il croit vaincre une telle obstination en faisant arrêter et envoyer à Milan le cardinal Gabrielli, secrétaire d'Etat. Le Pape le remplace par le cardinal Pacca et donne des ordres pour armer et mobiliser la garde civile romaine. A ce propos le général Miollis ose se réprendre en violentes injures contre Pacca et le Saint-Siège. Pie VII s'enferme au Quirinal et attend patiemment la venue de la tempête. Le cardinal Fesch essaie d'apaiser l'Empereur qui, le 26 juin 1808, l'invite à ne faire l'éloge d'aucun prêtre et à prendre garde à ce qu'il lui écrit. Il le prie " de rester bien convaincu que tous les mauvais sujets, il les fera poursuivre, s'ils sont prêtres, avec plus de rigueur que les autres citoyens ". Quant au reste de la lettre du cardinal, il l'appelle " l'effet d'une imagination en délire " et il lui conseille à lui et à tous ceux qui se créaient ainsi des monstres " de prendre des bains froids ".

Etourdi, enivré par les premiers succès de sa nouvelle campagne contre l'Autriche, l'Empereur se décide, au mois de mai 1809, à détruire la puissance temporelle du Pape et à révoquer la donation de Charlemagne en s'emparant de tous ses Etats. Il plaisante même à ce sujet et dit que " Jésus-Christ, né du sang de David, ne voulut point être roi ". Il ose ajouter que " l'intérêt de la religion lui ordonne de mettre un terme " à la ridicule puissance temporelle " et il entend faire ainsi justice " des exagérations des Grégoire qui prétendaient régner sur les rois ! " Par le décret du 17 mai, il fait savoir à l'Europe que la sûreté de ses armées, la tranquillité de ses peuples, la dignité de son Empire n'ont pu se concilier avec les prétentions temporelles du Pape et que d'ailleurs Charlemagne, " son auguste prédécesseur ", n'avait fait donation aux évêques de Rome de plusieurs comtés qu'à titre de fiefs. Il

réunit donc les Etats du Pape à l'Empire français et, devant cette odieuse spoliation, l'Europe intimidée garde le silence. Elle laisse faire. Le 10 juin, Pie VII a connaissance du décret impérial et, sans trembler, il fait afficher à Rome la bulle d'excommunication. Le 20 juin, Napoléon exaspéré mande à Murat : "Je reçois à l'instant la nouvelle que le Pape nous a tous excommuniés. C'est une excommunication qu'il a portée contre lui-même. Plus de ménagements ! C'est un fou furieux qu'il faut renfermer ! Faites arrêter le cardinal Pacca et autres adhérents du Pape !" Pour se justifier, il rappelle dans une autre missive l'arrestation de Boniface VIII par Philippe le Bel et l'emprisonnement de Clément VII par Charles-Quint. Il passe bientôt des écrits aux actes.

(A suivre)

Le mouvement catholique

AU CANADA

Le gouvernement Haultain vient, paraît-il, de donner effet à une recommandation du R. P. Lacombe appuyée des influences voulues, en décidant la création d'un poste d'inspecteur canadien-français et catholique pour les écoles de la minorité au Nord-Ouest. Le salaire affecté à cette nouvelle position sera de \$1,400.

M. Haultain exige que le titulaire soit diplômé, qu'il ait des certificats d'une université et qu'il possède parfaitement les deux langues.

Nous nous réjouissons de cette concession faite aux nôtres, si la nouvelle se confirme, car elle est de nature à améliorer quelque peu leur situation scolaire, qui n'était guère brillante jusqu'ici dans les Territoires du Nord-Ouest.

Une cérémonie imposante de prise d'habit et de profession religieuse a attiré l'attention, ces jours-ci, sur une modeste communauté, celle des Petites Filles de St Joseph, fondée à Montréal par M. l'abbé Antoine Mercier, P. S. S., ancien curé de St Jacques, le 27 avril 1857. M. Mercier naquit à Lyon, le 14 mai 1817 et mourut à Montréal, le 12 avril 1875. L'établissement actuel, rue Notre-Dame de Lourdes, est le troisième occupé par la communauté; le premier était situé rue Cathédrale et le second, rue Labelle.

Le but de cette communauté est de venir en aide aux séminaristes pauvres qui ont besoin de secours.

La communauté compte actuellement une cinquantaine de membres. Elle a été approuvée canoniquement par Mgr Bruchési, le 20 septembre 1897. On voit que l'Eglise catholique laisse parfois longtemps mûrir ses œuvres avant de leur donner la consécration de son autorité.

C'est la première prise d'habit et la première profession qui avait lieu dans la communauté. Aussi lui a-t-on donné beaucoup d'éclat et de cachet. L'aumônier actuel de l'institution est M. l'abbé D. Chevrier, P. S. S.

Une dépêche reçue de Bruxelles à Montréal jeudi dernier annonçait la mort subite du R. P. Catulle, de la Compagnie du T. S. Rédempteur. Le défunt était âgé de 64 ans. Il entra chez les Rédemptoristes en 1880 et fut envoyé au Canada pour prendre la cure de la paroisse de Ste Anne, à Montréal, qu'il occupa durant 14 ans. Il devint vice-provincial de son Ordre au Canada, en 1893. Il quitta le Canada l'année dernière pour aller prendre la cure de l'Eglise St Joseph, à Bruxelles. La nouvelle de sa mort a causé un deuil sincère et profond parmi tous ceux qui l'ont connu, et en particulier parmi les fidèles de la paroisse de Ste Anne dont il avait sa conquérir l'inaltérable amitié.

Sa Grandeur Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, a reçu une dépêche de Saint-Pierre, par laquelle on l'informe que l'abbé Lagassé a été nommé préfet apostolique aux îles de Saint-Pierre et Miquelon, en remplacement de Monseigneur Tiberi, qui s'est retiré en Corse.

Sur la demande faite par Mgr Bégin, au nom des archevêques et évêques de Québec, Montréal et Ottawa, le Souverain Pontife vient d'accorder, par un indult en date du 20 janvier dernier, l'exemption absolue pour les fidèles de ces trois provinces ecclésiastiques d'entendre la messe les jours de l'Annonciation de la Sainte Vierge, de la Fête-Dieu et des saints apôtres Pierre et Paul. La solennité de ces fêtes avait déjà été transférée au dimanche qui les suit par l'indult du 28 janvier 1892.

La question des écoles est-elle réglée? Voilà une interroga-

tion qui devra recevoir une réponse claire et définitive, à la présente session des chambres fédérales. Déjà l'honorable M. Casgrain a donné avis des interpellations suivantes :

"1. Y a-t-il eu quelque correspondance, depuis la dernière session, entre Sa Sainteté le Pape ou le Sacré Collège de la Propagande ou aucun des archevêques ou évêques catholiques romains du Canada et le gouvernement ou aucun de ses membres, au sujet de la question des écoles du Manitoba ?

"2. La minorité catholique romaine du Manitoba a-t-elle accepté le "règlement Laurier-Greenway" à ce sujet ?

"3. La dite question des écoles du Manitoba est-elle complètement et finalement réglée ?

"4. Si oui, quel arrangement final a été adopté et quels sont les termes du règlement ?

"5. Quand le règlement définitif a-t-il été fait ou adopté par la minorité catholique romaine du Manitoba ?"

Le correspondant parlementaire de la *Presse* à Ottawa envoie à son journal les renseignements suivants à ce sujet :

Ceci n'est qu'un commencement, car il paraît qu'une demande importante va être faite au Sénat. Un sénateur qui a eu l'occasion de rencontrer Mgr Langevin au Nord-Ouest, il y a quelque temps, et qui causait avec lui de la question des écoles, lui demandant si la lutte était terminée, si la question était réglée, si les catholiques étaient satisfaits, a reçu, à sa grande surprise, de l'archevêque du Manitoba une réponse absolument contraire à ce que répètent continuellement les journaux ministériels. Mgr Langevin lui aurait dit que, tout au contraire, les catholiques n'avaient reçu que des concessions insignifiantes et insuffisantes, que ces concessions, de quelque valeur dans les comtés ruraux, étaient sans valeur dans les agglomérations de quelque importance, et Sa Grandeur a terminé en conseillant au sénateur de demander communication d'une lettre sur la question qu'elle a écrite à sir W. Laurier, il y a cinq mois, une lettre rédigée avec grand soin et circonspection et qui énumère les griefs qui subsistent pour les catholiques du Manitoba. Cette lettre n'est pas marquée confidentielle, a dit Mgr Langevin, et elle sera sans doute produite si la demande en est faite au Parlement. On peut donc s'attendre à la demande au Sénat, aussitôt que le gouvernement aura répondu à la Chambre.

Nous croyons que ces renseignements ne seront pas démentis quant à leur substance.

Nous avons reçu nous-même de source confidentielle des renseignements qui nous éclairent sur l'état actuel de la question et nous permettent d'affirmer qu'elle est loin d'être réglée à la satisfaction de la minorité catholique. Nous nous taisons pour le moment sur certaines démarches et certains incidents qui démontrent la persistance avec laquelle on voudrait, en certains quartiers, faire accepter comme règlement définitif un simple *modus*

rivendi. Mais nous lisons dans le *Manitoba*, sous le titre : " Nos évêques " :

Les vénérables évêques de la province ecclésiastique de St-Boniface, réunis à Calgary sous la présidence de Mgr. l'Archevêque, se sont beaucoup occupés du plan de M. l'abbé J. B. Morin, pour le rapatriement des Canadiens-français des Etats-Unis.

Ils ont aussi traité la question des Ecoles du Manitoba et du Nord-Ouest,

La question des Métis et surtout l'établissement de la Colonie de St-Paul des Cris, sur les bords de la Saskatchewan, branche nord, ont été l'objet de la sollicitude toute paternelle des vénérables prélats.

Il s'agit aussi de faire venir d'Europe des missionnaires qui s'occuperaient des Galiciens catholiques.

Nous croyons savoir qu'en ce qui concerne la question des écoles, les vigilants pasteurs de l'Ouest ont arrêté d'un commun accord le recours à une démarche très-importante dont les résultats seront sans doute rendus publics à un moment donné.

D'autre part, nous voyons, par le récit des fêtes en l'honneur du 4me anniversaire du sacre de Sa Grandeur Mgr. l'archevêque de St. Boniface, qu'à la grand'messe pontificale à la cathédrale, le sermon de circonstance fut prononcé par Dom Benoit, l'éminent religieux que tous nos lecteurs connaissent maintenant autant que nous. Prêchant sur le *sacrement de l'épiscopat*, l'orateur sacré, dit le *Manitoba*, " montra dans l'évêque le Docteur, l'Epoux et le Roi de l'Eglise : Docteur pour enseigner, Epoux pour sanctifier, Roi pour gouverner. Dom Benoit a développé sa thèse avec cette élévation et cette clarté qui ne l'abandonnent jamais. Il a tracé le devoir des fidèles à l'égard de l'évêque : ils lui doivent foi, confiance et amour, ils doivent être en parfaite communion avec lui."

Une correspondance particulière du Manitoba, venant de source on ne peut plus sûre, nous permet de donner le texte d'une partie de la péroraison de cette remarquable pièce oratoire. Le voici :

" Cette *communion*, cette union de tous avec l'évêque, ce "pacte d'amour et de confiance, nous le renouvelons à cette heure "au pied des autels, comme nous l'avons fait il y a quatre ans, au pied de ces mêmes autels. Nous le renouvelons, comme il y a "quatre ans, *parmi les bruits de guerre et en entendant l'orage "gronder du dehors. Oui, la tempête est peut-être moins violente ; "mais l'horizon demeure noir et chargé de la foudre. La guerre "sévit moins cruellement, mais quoi qu'on en dise, la paix n'est "pas signée. Ils disent, eux : Pax, pax ! et nous disons : Et non "erat pax. La lutte civilisatrice (la lutte des catholiques alle-*

"mands) que l'on vous représentait hier soir dans une autre "enceinte (au collège des Jésuites) en des tableaux si grandioses, "est finie en Allemagne, mais persiste au Manitoba."

Voilà, croyons-nous, le mot caractéristique de l'état présent de la question scolaire. De tout cela, il résulte évidemment que la question n'est pas réglée, que la sollicitude pastorale est toujours et plus que jamais en éveil, que les mêmes démentis autorisés repoussent constamment le même mensonge intéressé. C'est même ce mensonge, colporté partout par le fameux Sifton, l'un des bourreaux originaires de la minorité catholique, qui aurait provoqué, de la part de Mgr Langevin, la protestation à la fois énergique et modérée dont parle le correspondant parlementaire de la *Presse*.

Du *Manitoba* en réponse à la *Vérité* de Québec :

La *Vérité* se méprend d'ailleurs sur la portée des remarques que nous avons faites au sujet de la formule du serment.

Nous ne prétendons pas que les instituteurs se *parjurent* par le fait de la signer ou de l'assermenter. Notre prétention est qu'ils ne peuvent la signer qu'autant qu'ils se sont conformés entièrement à l'Acte des Ecoles Publiques et aux règlements qui en dépendent. C'est-à-dire qu'il faut que leur conduite soit d'accord avec la formule.

Mais alors il ne faut plus nous parler de ces écoles comme étant des écoles catholiques; il ne faut plus prétendre qu'il est loisible aux instituteurs de ne pas tenir compte, en pratique, de certaines parties de la loi. Si, pour appliquer cette loi d'une façon plus conforme aux idées catholiques, ils l'enfreignent ou s'en écartent, même légèrement, nous ne voyons pas qu'ils puissent assermenter la formule sans se parjurer.

Nous croyons en toute sincérité que cette proposition est exacte.

Le sens de ce que nous avons écrit à ce sujet, aussi bien que le sens des paroles du *Mouvement Catholique*, ne diffèrent point de cette proposition.

C'est tout ce que nous avons entendu exprimer, en effet.

AUX ETATS-UNIS

Une dépêche de St Louis, Mo., annonce la mort de Mgr James Duggan. Le défunt avait perdu la raison en 1870 et on avait dû l'enfermer dans un asile d'aliénés. Il avait, cependant, des moments de lucidité.

Son Eminence le cardinal Satolli dément la rumeur de son prochain voyage aux Etats-Unis.

Il paraît que les autorités romaines sont très surprises d'entendre Mgr. Ireland, Mgr. Keane et autres personnages déclarer qu'ils n'ont jamais entretenu ni favorisé les opinions condamnées dans la lettre du Pape au cardinal Gibbons.

Des avis de source privée mandent comme très probable la prochaine mise à l'index de l'ouvrage de l'abbé Zahm " L'Evolution et le Dogme."

On mande de la Havane, en date du 22 mars :

Le gouverneur-général Brooke a publié un décret prescrivant aux municipalités qui réclament la propriété des cimetières dans l'île de présenter d'ici à deux mois leurs réclamations à ce sujet aux gouverneurs civils. L'Eglise catholique réclame le droit de propriété de ces cimetières ; si les décisions des gouverneurs civils sont favorables aux municipalités, l'Eglise pourra en appeler devant la cour supérieure ; mais si cette dernière n'est pas organisée, l'appel devra être porté devant le gouverneur général. Dans le cas où les décisions des gouverneurs civils seraient favorables à l'Eglise, les municipalités pourraient également en appeler devant le général Brooke.

AUTRES PAYS

ITALIE.—La santé du Souverain Pontife se rétablit graduellement. Les dépêches annoncent qu'il a pu ces jours-ci dire la messe.

La maladie de Léon XIII a provoqué dans l'univers un immense mouvement de sympathie et de douleur. On dit que le jour de la publication des dépêches annonçant la maladie, 28,000 télégrammes sont arrivés au Vatican demandant des nouvelles de l'illustre patient et transmettant des vœux pour son rétablissement.

—Le 26 janvier dernier, pendant sa visite à Rome, S. E. le cardinal Richard, archevêque de Paris, adressait au Souverain Pontife une lettre dans laquelle il lui rappelait que Pie IX a bien voulu bénir les travaux de l'église du Sacré-Cœur à leur commen-

gement et que l'on espère cette année terminer ce grandiose édifice. Il lui demandait d'en bénir le couronnement, exposant que cette bénédiction serait "tout à la fois une récompense pour les services accomplis jusqu'aujourd'hui et un puissant encouragement pour mettre cette année la dernière main à l'œuvre."

Le Souverain Pontife a répondu par ce billet à l'illustre prélat :

Du Palais du Vatican, 7 février, 1899.

Vous laisserez à la postérité un monument de la piété publique avec lequel il y en a peu qui puissent être comparés. Que vous ayez le bonheur de mettre la dernière main à l'édification de ce monument, comme nous le demandons à Dieu, qui vous a fait la grâce d'entreprendre une œuvre de si grande importance !

LÉON XIII, PAPE.

—Au commencement de ce mois, S. E. le cardinal Goossens, archevêque de Malines, a remis au Souverain Pontife une somme de 100,000 francs, première partie de la souscription organisée par l'association des journalistes catholiques belges en faveur du Saint-Siège et dont nous avons déjà parlé.

—Le dernier décret de la Congrégation de l'Index annonce la soumission de M. James Duggan, auteur de *Steps towards Reunion*.

FRANCE.—Nous avons noté à maintes reprises déjà le mouvement hostile à la Franc-Maçonnerie développé dans les foules par les accointances de la secte avec la Juiverie, et quelques-unes des protestations soulevées par la faveur avec laquelle elle a été traitée, alors qu'on perquisitionnait dans les bureaux de diverses ligues. Nous allons continuer.

Tout récemment, "l'un des membres les plus influents du Conseil de l'Ordre du Grand Orient de France, l'un des mieux documentés," ainsi que s'exprime le *Temps*, auquel ce monsieur a fait ses confidences, a donné une grande interview exposant, au point de vue maçonnique, la situation légale de la secte et le caractère de son activité.

Nous ne relèverons dans ce factum, que ce qui regarde les principes de la Maçonnerie. La situation qu'elle occupe au regard de la loi française ne nous intéresse que dans une mesure très restreinte. D'ailleurs, ceux qui voudront s'édifier là-dessus trouveront dans la *Franc-Maçonnerie démasquée*, livraison de décembre 1898, une étude de M. P. Antonini sur la *Franc-Maçonnerie et la*

loi qui les renseignera de façon plus impartiale que ne le feraient les dires du F. interviewé par le *Temps*.

En ce qui concerne les principes maçonniques, ces dires ont une certaine valeur, bien que, par exemple, l'auteur se moque effrontément du public lorsqu'il affirme que la secte ne s'occupe pas de politique militante.

Nous citons :

Nous sommes constitués pour l'étude de la morale universelle tels que des philosophes et non tels que des politiciens. Jamais nous ne nous mêlons à la politique militante, jamais nous ne présentons, par exemple, un candidat à quelque élection que ce soit, et nous bornons notre rôle à l'élaboration des doctrines. Nous sommes, par cela même, en rapports constants avec les pouvoirs publics, puisque la plupart des grandes réformes sociales ont trouvé leur point d'appui dans les loges des francs-maçons.

Les principes de la Révolution furent défendus par des francs-maçons, Mirabeau, Saint-Just, Sieyès, Camille Desmoulins, Lafayette, Danton, Boissy d'Anglas ; Diderot appartenait à la loge des Neuf Sœurs, d'où vient la Déclaration des droits de l'homme. Voyez de nos jours : les lois d'enseignement laïque et obligatoire, le divorce défendu par Naquet, l'incinération votée après un retentissant discours du Dr Blatin, et que d'autres réformes ! Toujours il y eut accord entre nos représentants et les représentants des pouvoirs publics.

Il y a là des aveux précieux à retenir.

Les déclarations du franc-maçon interviewé par le *Temps* ont provoqué de nombreux commentaires. Le président de la *Ligue de la Patrie française*, M. Jules Lemaitre, un écrivain fameux et qui n'est pas clérical, a publié à ce sujet dans l'*Echo de Paris*, un article remarquable dont voici les passages les plus intéressants :

Elle (la Franc-Maçonnerie) a été autorisée par décret impérial du 11 janvier 1862. Voilà qui va bien.

Mais qu'est-elle ? quelle est son œuvre ?

Il est déjà remarquable qu'on puisse se poser ces questions. Quelque réponse, d'ailleurs, que l'on y fasse, les membres de cette corporation célèbre pourront toujours nous dire que nous nous trompons, que nous parlons de ce que nous ne connaissons pas. Mais cela révèle déjà un de ses caractères, qui est d'être une Société secrète.

C'est là une des forces de la Maçonnerie, et aussi l'une des raisons pour lesquelles elle paraît suspecte et déplaisante même à des esprits très libres. C'est une impression peu agréable de sentir fonctionner ténébreusement, quelque part au milieu de nous, une Société tout entourée de mystère, qui a son enseignement ésotérique, ses rites cachés, ses signes inconnus de ralliement.

Nous sommes informés aussi, plus ou moins, des costumes,

des insignes, des bannières, du cérémonial de cette puissante congrégation. Vu du dehors, cela prête à sourire aux profanes. Et en même temps, cela cause une inquiétude, un malaise, quand on songe que ces mômeries ont pour objet de fortifier, chez de secrets adhérents, le dévouement à une œuvre qui nous demeure inconnue. C'est toujours ennuyeux de ne pas savoir, de sentir tout près de soi un secret dont on n'est pas. Et cette irritation involontaire, nulle secte religieuse ne la donne au même point que la Franc-Maçonnerie.

*
* *

Toutefois n'exagérons pas notre ignorance. Nous avons du moins, sur cette confrérie fameuse, des soupçons, des présomptions et même quelques notions assez sûres.

Ces notions, ce n'est point dans la lettre onctueuse et suave d'"un des membres les plus influents du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France", publiée l'autre jour par le *Temps*, que nous les avons puisées. "Nous sommes constitués, dit l'éminent Maçon, pour l'étude de la morale universelle, tels que des philosophes et non tels que des politiciens. Jamais nous ne nous mêlons à la politique militante, etc."

Il est bien clair que le membre influent se moque de nous, et assez lourdement. Il raille encore, lorsqu'il allègue les belles relations de la Maçonnerie, et que les têtes couronnées "en sont" toutes. Que ne rappelle-t-il, pendant qu'il est en train, le F. Berryer et le F. Pie IX ?

Où il est plus sérieux, mais peut-être imprudent, c'est quand il écrit : "Le gouvernement français nous a fait plusieurs fois offrir la reconnaissance d'utilité publique qui, à son avis, compléterait l'autorisation légale dont nous jouissons, en nous permettant de recevoir des legs. La question fut posée plusieurs fois devant le Conseil du Grand-Orient ; le Conseil l'a toujours résolue pour la négative. Nous sommes donc légalement autorisés, mais non reconnus d'utilité publique ; et cela nous convient ainsi."

On se demande : "Pourquoi cela leur convient-il ainsi ?" Et l'on trouve aisément la réponse.

Le membre influent semble confesser que sa confrérie n'a pas la passion du grand jour. Lui-même ne paraît pas avoir l'amour de la précision. Nous lui ferons remarquer qu'il s'agit de la Franc-Maçonnerie en France et à l'heure qu'il est.

La Franc-Maçonnerie est ensuite une association politique, j'entends une association organisée pour agir sur les élections et, subséquemment, sur les élus eux-mêmes et sur les gouvernants. Je n'en produirai qu'un témoignage pris entre mille autres : "Nos candidats l'ont emporté presque partout. . . Nous sommes profondément heureux de leur réussite, bien certains qu'au Palais-Bourbon comme ailleurs, ils s'inspireront toujours de la solidarité maçonnique, et qu'ils poursuivront infatigablement l'application de nos principes." (*Bulletin du Grand-Orient* 1893, p. 561.) Il serait curieux de faire le compte des maçons qui ont été ministres depuis vingt ans, de ceux qui sont députés ou sénateurs, de ceux qui sont hauts fonctionnaires. Je crois que le total en serait impressionnant. On en tirerait sans effort cette conclu-

sion que l'esprit qui gouverne le parti radical et qui, à plusieurs reprises, a dirigé chez nous les affaires, est proprement l'esprit maçonnerique.

La Maçonnerie est anti-cléricale. Elle l'est de façon intransigeante et militante ; et c'est là le plus clair de cette "philosophie" que prône le "membre influent" du conseil du Grand-Orient. L'article 7, les "décrets", la laïcisation de l'enseignement, la loi des "curés sac au dos" sont des œuvres essentiellement maçonneriques. La Maçonnerie a même, il y a vingt-cinq ans, "purifié" ses rites de tout vestige de déisme ; elle a biffé l'inoffensif "grand architecte de l'univers". S'il est vrai qu'elle descende, comme le veut la tradition, des corporations d'ouvriers qui édifiaient les cathédrales, on peut dire qu'elle a fortement dévié de ses origines, puisque, après avoir bâti les églises, elle travaille principalement à les abattre.

Enfin, la Franc-Maçonnerie est, dans une certaine mesure, internationale. Cela est un souvenir de son humanitarisme d'autrefois. Chaque Loge est autonome ; mais chaque frère est accueilli dans toutes les Loges, françaises ou étrangères, et les signes de ralliement sont partout les mêmes. On m'assure que, pendant la guerre, le "signe de détresse" fait par un "frère" allemand blessé à un "frère" français, ou inversement, valait au maçon éprouvé des soins particuliers. A cela, nous n'avons rien à dire. C'est très bien de secourir un étranger parce qu'il est maçon. Seulement, c'est encore mieux de secourir tous les malheureux, étrangers ou non, parce qu'ils sont des hommes.

— Dans les *Etudes*, livraison du 20 février 1899, pages 551-552 le R. P. Joseph Brucker, S. J. donne, en réponse à une question posée par quelques amis à la suite de la reproduction par les journaux des statistiques sur les missionnaires fournies par Mgr Le Roy dans le beau discours que nous avons eu le plaisir de reproduire, une série de chiffres très intéressants.

Nous les reproduisons :

On nous a posé cette question : Est-il vrai que, comme on l'a beaucoup répété tout récemment dans la presse, en 1789, le nombre des missionnaires catholiques à l'étranger n'atteignait pas 300,—au lieu d'environ 70,114 (dont 17,814 hommes), que l'on compte aujourd'hui ? La comparaison, si flatteuse pour notre siècle, serait bien un peu humiliante pour les siècles précédents.

Nous répondrons que le chiffre, pour l'année 1789, précisément, ou pour la fin du dix-huitième siècle, est probablement exact, mais qu'il serait honteusement faux et extrêmement inférieur à la vérité, si on l'étendait à tout le dix-huitième siècle ou même aux deux siècles précédents. Nous observons d'ailleurs que les éminentes autorités auxquelles les journaux ont emprunté cette statistique, n'ont rien conclu de pareil.

Le chiffre si faible de 1789 tient à ce que la Compagnie de Jésus avait cessé d'exister depuis 1773, et que ses missionnaires avaient été forcés de revenir presque tous en Europe ; la plupart avaient même été ramenés violemment plusieurs années avant

cette date, à la suite de la suppression anticipée de la Compagnie en Portugal et en Espagne. Or, la Compagnie de Jésus, depuis les premiers temps de son existence jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, a toujours fourni le plus grand nombre des missionnaires en pays infidèles : son contingent a dépassé habituellement, et souvent de beaucoup, les contingents de toutes les autres sociétés réunies.

Sans avoir fait de profondes recherches sur le sujet, nous pouvons donner les chiffres authentiques qui suivent, et qui suffiront à prouver que les trois siècles précédents, s'ils sont inférieurs au nôtre pour le nombre des missionnaires, ont cependant bien dépassé le chiffre de 300. Nous regrettons de n'avoir à notre disposition de chiffres précis que pour les Jésuites.

Vers 1680, environ un siècle après sa fondation, la Compagnie de Jésus avait à présenter un état officiel de ses missions à la Sacrée Congrégation de la Propagande. Voici, d'après cet état, les chiffres de ses missionnaires par pays :

Dans les Indes occidentales d'Espagne.....	195
Amérique septentrionale ou Canada.....	50
Amérique méridionale.....	21
Grèce.....	20
Syrie et Perse.....	16
Angola, Congo et Mazagan.....	9
Bresil.....	42
Territoire de Goa (Inde portugaise).....	66
Malabar.....	36
" Près du Japon " (Indo-Chine).....	15
Chine.....	30
Total.....	500

En 1762, environ dix ans avant sa destruction, la Compagnie de Jésus comptait, dans les pays hors d'Europe, 3,162 ouvriers apostoliques, dont 523 en Asie et Afrique (y compris 25 missionnaires français en Grèce), 2,739 en Amérique.

Pour finir, si on désire savoir combien de missionnaires elle a aujourd'hui, nous dirons qu'ils sont 3,670, dont 54 dans l'Europe orientale, 966 en Asie, 231 en Afrique, 1256 en Amérique, 350 en Océanie. Dans ce total les Jésuites français qui, en 1715, étaient déjà plus de 200 dans les missions du Levant, d'Asie et d'Amérique, entrent maintenant pour plus de 670 missionnaires.

—M. Ch. Guillemant résume en quelques pages intéressantes, dans la *Revue du clergé français*, les œuvres diverses, écrits et discours, dans lesquelles la pensée de M. Brunetière se rapproche de plus en plus du catholicisme, et conclut en ces termes :

Cette étude aura mis sous nos yeux un grand exemple de courage et de désintéressement ; elle nous aura appris qu'il faut savoir aller jusqu'au bout de nos idées, et ne pas reculer devant leurs conséquences, aussi inattendues, aussi pénibles à l'amour-propre, aussi impopulaires qu'elles puissent être.

Et même si M. Brunetière devait—ce que nous ne croyons

pas—en rester où il est, et s'il était dans sa destinée d'être le nouveau Pusey d'autres Newman, sa vigoureuse campagne en faveur de l'idéalisme, de la morale, de la patrie, et de tant de causes qui nous sont chères, ne serait pas perdue. Il aurait encore le mérite d'avoir éclairé bien des esprits, "de les avoir disposés au respect, de leur avoir inspiré le désir de regarder de plus près au contenu de cette doctrine catholique si longtemps raillée... et il resterait ainsi un des auxiliaires de la société contre les barbares".

Parti des confins du pessimisme de Schopenhauer, de l'évolutionnisme d'H. Spencer, et de l'agnosticisme qui en est le fond ; mais de tout temps ennemi du dilettantisme, du naturalisme et de l'égoïsme sous toutes leurs formes ;—ayant parfois poussé trop loin sa réaction contre la science et la raison, qui ne lui avaient pas donné tout ce qu'il en attendait ;—attiré d'abord vers le catholicisme par ce qu'il a de plus absolu dans ses dogmes et sa discipline, puis séduit par les services qu'il peut rendre et qu'il rend partout dans le désarroi moral et social où nous nous débattons ;—en tout cas, et, en toute circonstance, courageux jusqu'à la témérité, franc jusqu'à la brutalité, logique jusqu'à la cruauté, si l'on peut ainsi parler ; habitué à pénétrer jusqu'au fond des choses et à ne pas se payer de mots, voilà, en quelques traits, comment nous nous représentons M. Brunetière, voilà, en quelques lignes, les principales étapes du chemin qu'il a suivi. Si quelqu'un nous reprochait d'avoir mis dans cette étude trop de complaisance ou d'indulgence, nous lui dirons que nous nous sommes laissé guider par ces paroles de Wiseman, qui eut à répondre à une accusation analogue : "Ne jugeons et ne condamnons que nous-mêmes, et ne regardons les autres qu'avec une affectueuse charité. Il convient de tendre une main bienveillante et chrétienne à des frères, encore hésitants, peut-être, mais, j'en suis convaincu, sincères ; comme il faut faire rougir et forcer par la honte au silence les caractères hargneux et méchants qui voudraient repousser leurs avances et se moquer de leurs angoisses."

—Le gouvernement de la République, sur l'initiative de M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, vient de nommer chevalier de la Légion d'honneur, M. l'abbé Perosi, le grand musicien.

ANGLETERRE.—Le 12 avril prochain, la Chambre des Communes discutera en seconde lecture le projet de loi dit "Roman Catholic Disabilities Bill" et faisant disparaître les articles de loi qui encore aujourd'hui rendent les catholiques inéligibles aux postes de Lord Lieutenant d'Irlande et de Lord Chancelier d'Angleterre. On espère que ce bill sera adopté. Les prescriptions qu'il est destiné à supprimer ont déjà barré le chemin des plus hautes dignités à des hommes comme le marquis de Ripon et Lord Russell of Killowen.

Cela fait rappeler le fait que les lois anglaises contiennent

encore d'autres dispositions qui, bien que devenues lettre morte aujourd'hui, considèrent les catholiques comme des parias. Nous ne savons si la suppression de ces dispositions est comprise dans le projet de loi dont nous parlons plus haut.

On sait qu'à l'heure actuelle il se fait dans tout l'empire un mouvement pour faire retrancher du serment que prêtent les souverains anglais à leur couronnement, tout ce qu'il a d'insultant pour les catholiques.

—Le marquis de Ripon, ancien vice-roi des Indes, a récemment été élu président du conseil suprême des sociétés Saint Vincent de Paul d'Angleterre.

Le marquis de Ripon est un homme d'état de réputation universelle. Ce fut autrefois l'un des plus hauts dignitaires de la maçonnerie anglaise.

—La reine Victoria vient de faire remettre à Mgr. Stonor un magnifique cadeau en reconnaissance des services qu'il a rendus à Rome au gouvernement et aux catholiques anglais.

ESPAGNE.—M. Sagasta, l'ancien premier ministre d'Espagne, dans une interview publiée par l'*Imparcial* de Madrid, a déclaré qu'il ne comptait pas faire d'opposition au cabinet Silvela, à moins que celui-ci ne prit des mesures réactionnaires. Dans ce dernier cas, il le combattrait à outrance. La "réaction", c'est la bête noire des libéraux espagnols et aussi des loges de la péninsule, qui paraissent craindre qu'un immense mouvement de rénovation religieuse, analogue à celui qui se produisit en France au lendemain de la guerre de 1870-71, ne suive la guerre hispano-américaine. Leurs journaux donnent avec ensemble contre les réactionnaires qui, les réactionnaires que, bref, ces affreux réactionnaires coupables de tous les malheurs passés, présents et à venir de l'Espagne.

Un document qui n'est sans doute pas unique en son genre, et qui traduit avec leurs principes les sentiments qui agitent actuellement l'âme des sectaires, a été récemment publié par le *Diario Catalan*, vaillant journal catholique. Il est tellement important que nous le reproduisons en entier, malgré sa longueur :

A. P. D. L. H.

La Grande Loge Symbolique Régionale de Catalogne et des Baléares

A toutes les Puissances, Autorités et Corporations Maçoniques, autonomes ou juridictionnelles existant sur la surface de la terre et à tous les hommes libres.

S. F. U.

Vénérables Frères,

Notre malheureuse patrie a souffert de grands maux dans la lutte inégale qu'elle a été obligée de soutenir pour satisfaire les nécessités égoïstes d'une politique ignorante et suicide. D'immenses territoires perdus, nombre de millions dépensés, nos navires engloutis et des milliers d'hommes sacrifiés, tels sont jusqu'à aujourd'hui les résultats d'une guerre aussi désastreuse qu'injuste. Cependant, ces résultats si funestes ne sont rien en comparaison de ce que nous réserve l'avenir si les hommes de conscience libre ne s'unissent pas pour sauver notre pays de la plus grande des hontes et de la plus terrible des chutes.

La liberté, et avec elle la civilisation et la tranquillité de l'Espagne sont menacées de mort : on nous annonce, avec une impudence inouïe, comme moyen régénérateur, une effroyable réaction politique et religieuse.

Le Jésuitisme, avec ses criminelles maximes morales, condamnées par les peuples, les parlements, les rois et les Pontifes, mettant à profit l'indifférence que montre le pays en présence de si graves événements, s'apprête à déposer son masque d'hypocrisie et à livrer bataille à la science et au progrès, en s'emparant du pouvoir. A l'ombre d'une piété qu'ils n'ont jamais pratiquée, les membres de cette funeste institution prétendent s'emparer entièrement de ce qui reste de notre malheureuse Espagne et la gouverner à leur fantaisie et s'attribuer ses richesses pour jouir à leur aise des plaisirs de la terre.

Ce sont eux qui, en s'insinuant sous différentes formes dans toutes les classes de la société et se servant d'influences puissantes, ont propagé parmi les pauvres d'esprit, leurs pernicieuses doctrines, qui enlèvent du cœur tout sentiment d'humanité et condamnent les intelligences qui se livrent aux recherches scientifiques, philosophiques et sociales. Ce sont eux qui, enlevant du cœur l'enthousiasme et l'intelligence de la tête, sont cause de l'ignorance que l'on déplore et des fautes commises dans les dernières années de la vie sociale en Espagne. Si nous n'opposons pas une digne puissance à leur audace et que nous ne puissions les empêcher de s'emparer du gouvernement de l'Etat, l'Espagne va disparaître du nombre des nations civilisées. Les partis politiques, les collectivités productrices, les sociétés ouvrières, les personnalités influentes, tous sans exception, aussi bien ceux qui combattent pour soutenir ceux qui possèdent, que ceux qui exploitent celui qui travaille, comme dominés par un égoïsme ignorant, n'ont pas d'autre devise que "laisser faire, laisser passer", sans s'apercevoir que, victimes de ce mysticisme à la mode, nous courons à l'abîme insondable du mépris et du déshonneur.

Dans tous les projets régénérateurs proposés à la publicité comme remède infailible pour guérir les maux de notre patrie, on peut entrevoir chez les auteurs l'influence envahissante qu'exerce la secte réactionnaire pour qui tous les moyens sont bons pour la fin qu'elle se propose.

Il est temps enfin que quelqu'un donne le signal d'alarme en

démasquant les fauteurs de tant de calamités et essaye de retenir la société espagnole dans la voie de perdition où on la conduit. Il est nécessaire que l'on ranime dans les cœurs un généreux sentiment d'amour pour ses frères et dans les intelligences le désir ardent de la recherche de la vérité dans toutes les branches des connaissances humaines. Ce n'est qu'ainsi que sera possible la régénération si nécessaire de la nation espagnole. Amour, science et vertu, voilà la formule du progrès de l'humanité, et c'est sous leur égide que doivent se réunir tous les vrais libéraux, à quelques fractions politiques ou sociales qu'ils appartiennent, s'ils veulent empêcher la marche audacieuse des ennemis de la civilisation moderne. La Franc-Maçonnerie, sentinelle avancée du parti du progrès, ne se laisse jamais abattre, et, fière de la sublimité de ses principes, lutte sans trêve ni repos contre les ennemis de toute initiative scientifique, de toute liberté politique, de toute justice sociale, pour garantir l'avenir des peuples, le préserver de l'avitilissement et les animer dans la marche du progrès.

Les hommes les plus savants de toutes les nations, les chefs des Etats les plus puissants, les philanthropes de tous les pays, les citoyens libres composent les rangs de notre armée civilisatrice : avec l'assentiment de tant d'éléments, forts de leurs droits et de leur indiscutable autonomie, les francs maçons de Catalogne et des Iles Baléares, réunis en grande loge symbolique régionale, élèvent la voix pour dire à tous leurs frères dispersés sur la surface du globe : *La patrie est en danger ; la réaction jésuitique nous a amenés à cette triste situation*. Nous avons besoin de tous pour déloger nos ennemis des fortes positions qu'ils occupent, grâce à de puissantes influences. Faites connaître à tous ceux qui peuvent vous entendre, que la régénération de l'Espagne est impossible si tous les libéraux ne se rallient pas autour de la franc-maçonnerie, qui respecte toutes les opinions politiques et religieuses et dont le programme comprend des principes de morale communs à tous les hommes honorables.

Ce n'est qu'en formant une coalition énergique, une école mutuelle de morale sociale à portée de tous, et en modifiant à chaque instant le code de nos études d'accord avec les nécessités de l'époque que nous pourrons sauver notre patrie et la mettre au niveau supérieur des peuples libres et civilisés.

Eveillez-vous donc de votre sommeil, revenez à l'activité de l'intelligence. Travaillons plus que jamais pour nous instruire et pour répandre autour de nous le fruit de nos études et le résultat de nos méditations : soyons les ouvriers infatigables du progrès, et poussons en avant ce peuple qui semble indifférent, mais qui n'attend que la lumière pour embrasser la bannière de la vérité, le drapeau de l'éternelle justice.

Recevez l'embrassement fraternel.

Barceloné, Janvier 1899.

Le Grand Secrétaire,

J. C. KARDEC.

Le Grand Maître,

E. L. NEWTON.

"Newton et Kardec, dit la *France chrétienne* de Paris, à laquelle nous empruntons la traduction du document publié par le *Diario Catalan*, sont les couvre-noms des deux grands officiers de la Grande Loge Symbolique Régionale de Catalogne et des Ba-léares."

Nous voyons par l'un de nos échanges que M. Silvela a déclaré "qu'il s'aidera des inspirations du Vatican dans l'ordre très élevé de la science sociale, de l'économie politique, en ce qui concerne l'accord entre les classes sociales, les rapports entre les pauvres et les riches, l'exercice de la charité et l'organisation sociale dans un sens humanitaire."

D'un autre côté, Richeville, dans le *Bulletin de la Vie catholique*, dit :

Le nouveau ministère espagnol porte une double marque : il est le résultat de la coalition du parti catholique avec le parti militaire. C'est un cabinet de salut public. Par le général Polavieja, M. Silvela tient l'armée ; par M. Pidal, il a le concours du Pape et des catholiques. Le ministre de la guerre est lui-même un catholique déclaré. M. Pidal est le comte de Mun de l'Espagne. Il a de lui l'éloquence inspirée, la grâce chevaleresque, le renom européen.

Nous ne pouvons donc que souhaiter le succès du cabinet Silvela dans les élections prochaines.

Puisse l'Espagne se relever bientôt et revoir les jours glorieux d'autrefois !

—Un grand congrès catholique national se tiendra à Burgos, au mois d'août. Dans l'article de *l'Association catholique* qui nous donne ce renseignement, le P. G. de Pascal cite ces paroles que lui adressait naguère "l'un des plus fermes catholiques de l'Espagne," et qui jettent un triste jour sur la situation de ce pays :

La race latine s'est séparée de Dieu et s'est livrée tout entière au culte des plaisirs et à l'impiété. Elle a abandonné Dieu, et Dieu à son tour l'a abandonnée. Ce qui est encore plus triste, ajoute-t-il, c'est la division, l'inertie et les idées fausses des catholiques. Il nous manque l'union, l'esprit de sacrifice et la profonde conviction que ce qu'il faut avant tout, c'est rendre chrétienne la société, en travaillant de toutes nos forces à cette œuvre d'apostolat. Chez nous, les catholiques attendent toujours le salut du triomphe d'un gouvernement catholique ; ils combattent dans les journaux et dans les discours le libéralisme, mais ils ne font rien de pratique pour rendre chrétienne la société au moyen de la propagande religieuse et sociale.

Cela pourrait être médité ailleurs qu'en Espagne.

—On annonce la mort de Mgr Catala y Albosa, évêque de Barcelone depuis 1883, décédé dans la nuit du 21 février, à l'âge de 64 ans.

PORTUGAL.—Nous lisons dans le *Bulletin salésien* de mars un article intéressant dont nous faisons ce bref extrait :

Les Fils de Don Bosco rencontrent au Portugal les sympathies les plus encourageantes et les plus universelles. Dans le court espace de peu d'années, il leur a fallu, pour répondre aux appels les plus pressants, pourvoir à l'installation d'Œuvres salésiennes en maints endroits simultanément. C'est ainsi qu'ils ont pu les implanter à Lisbonne même, où deux Etablissements de ce genre en sont déjà à se consolider dans la voie d'une étonnante prospérité. Braga se félicite également d'abriter dans son sein le germe plein d'espérances, du dévouement salésien.

CORÉE.—Peut-être sommes-nous à la veille d'événements qui modifieront la situation politique de la Corée et peut-être aussi les conditions faites au catholicisme en ce pays.

Le christianisme fut introduit en Corée il y a un peu plus d'un siècle. Ses apôtres et ses disciples ont passé à travers toutes sortes de persécutions. La dernière persécution générale date de 1866 et pendant les dix années qui la suivirent, il n'y eut pas de missionnaires en Corée. Aujourd'hui, on y compte trente-quatre missionnaires de la Société des Missions étrangères de Paris, six prêtres indigènes, vingt-huit étudiants ecclésiastiques et cinq catéchistes. Le chef de la mission est Mgr. Mutel, vicaire apostolique. Pendant l'exercice 1897-98, on a enregistré 3,064 conversions de payens adultes. La population catholique de Corée s'élève à 35,546 âmes, possède de nombreuses églises et des écoles que fréquentent plus de 700 enfants.

Le premier prêtre martyr qui ait arrosé ce sol de son sang, est un prêtre chinois qui fut martyrisé le 31 mai 1801. En 1839, Mgr. Imbert et les Pères Jacques-Honoré Chastau et Pierre-Philippe Maubant, en 1866, NN. SS. Siméon-François Berneux et Marie-Nicolas-Antoine Daveluy, les Pères Bernard-Louis Beau lieu, Siméon-Marie-Antoine-Just Ranfer de Bretenières, Pierre-Henri Dorie, Pierre Aumaitre, Martin-Luc Huin, Michel-Alexandre Petitnicolas et Charles-Antoine Pourthié payèrent de leur vie leur ardeur apostolique. On ne compte pas les convertis qui furent martyrisés en 1866 ; leur nombre est trop grand.

27 mars 1899.